L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI 19 AOUT 1881.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

[illegible] Ang, 2168 Smith pour — Hall & Vaughan

[illegible] Ang, 1137 [illegible] pour — Alger, A Whitney &co

[illegible] Ang, 2016 Corbishley pour Liverpool, Lucas E Moore &co

[illegible] Ang, 2292 Fisher pour le Continent, Hall & Vaughan

[illegible] Am, 1453 Baker Laid Up Alger, A Whitney &co

[illegible] Am, 2255 Quick pour New York, Alger, A Whitney &co

[illegible] Am, 509 Otteson pour — G Corrall &co

[illegible] Abbey Ang, 1725 Horn pour Aspinwall, Hall & Vaughan

[illegible] Ang, 2124 Steel pour le Continent, Jos F Lovell &co

Whitney Am, 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

[illegible] All, 1961 Jenssen pour le Continent, Grebe, A K Miller &co

NAVIRES

Cornwall Am, 891 Barstow pour — 1er dist, au capitaine

Crescent City Am, 1295 Kelly pour — 22 1er dist, Silas Weeks &co

[illegible] Thayer Am, 1098 Given pour — 1er dist, au capitaine

[illegible] Greenleaf Am, 1250 Bunker pour — 1er dist, au capitaine

[illegible] Am, 1130 Murphy pour — 1er dist, Silas Weeks &co

[illegible] Ang 1047 Owens pour le Continent, Freeborn, Hall & Vaughan

Virginia Am, 1095 Delano pour Liverpool 47 de dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Alphonse et Marie No 2 Fr 668 Privat pour — 1er dist, Bossetti et [illegible]

[illegible] Ang, 980 Jones pour le Continent, Freestown, Hall & Vaughan

[illegible] Ang, 500 Ward pour le Continent, Greene, [illegible] Ross & Clayton

[illegible] Williams Am, 491 Hoff pour Constantinople, Alger, Morton & Bell

[illegible] Ang, 903 Goudey pour Freetown, Hall & Vaughan

John W Parker Ang, 1327 Delap pour — G [illegible], Hall & Vaughan

Reynard Am, 1029 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co

Sofia de Vila Ang, 686 McDonald pour Brême 33 1er dist, Hall & Vaughan

St-George Ang, 929 Ryan pour le Havre 50 de dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Agat Ang, 284 Torjusen pour Minatitlan 21 1er dist, N O Hyneon

Aurora Ital, 290 Aderno pour Gênes Pic Tier, A K Miller &co

Merida Mex, 182 Magana pour — Pic Tier, au capitaine

GOELETTES.

Early Bird Nor, 151 Olsen pour — 18 1er dist, N O Hyneon

J G Whipple Am, 38 Sons pour — Pic Tier, au capitaine

[illegible] Mex, 85 Maery pour — Alger, G. Carrall &co

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Hudson, Freeman, … parti 12 aout
Steamship Chalmette, Reed, … parti 13 aout

BALTIMORE.

Barque X V Marza Cadenza, … partie 22 juillet

BOSTON.

Barque D Chapin, Hall, … expédiée 30 juillet
Navire City of Boston, Crosby, … parti 7 juin

LIVERPOOL.

Steamship Charington, Trail, … parti 15 aout
Steamship Tinsbury, Scorbie, … parti 10 juillet
Navire Southern Chief, Higgins, … parti 11 juillet
Navire Orient, Allan, … parti 19 juillet
Navire Annie Fish, Hoffses, … partie 8 juin

LONDRES.

Barque Saja, Svendsen, … partie 4 aout

CARDIFF.

Steamship Sirocco, Reid, … parti 6 aout

LIVOURNE.

Barque Brothers Germani, Bonici, … parti 2 aout

BARROW.

Steamship Ben Venue, Lumsden, parti 27 juillet

HAVRE

Navire Annie Bingay, Walker, … parti 25 juillet

BORDEAUX.

Barque Washington, Cosulich, … partie 3 juin

GÊNES.

Barque Ferreri, Russo, … partie 19 juillet

ANVERS

Barque Havre, Davidson, … partie 25 juillet
Barque Harry Bailey, Sinclair, … partie 25 juin

ROUEN

Barque Royal Harrie, Gilliatt, … partie 24 juin

BRÊME

Navire Lizzie Moses, Cox, … parti 13 juin

RIO DE JANEIRO.

Barque Glitner, Halversen, … partie 14 juillet

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le recto de la feuille; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1264.

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17 … RUE BARONNE … 17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Pendant [illegible] capteurs, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts en [illegible]

ANT. CARRIÈRE.
R. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

UN PLACEMENT EXCELLENT ET SUR.

"BONS DE CINQ POUR CENT EN OR DE 1951"

—DU—

Chemin de fer Chicago, St. Louis et Nlle-Orléans.

BONS COUPONS OU CERTIFICATS ENREGISTRÉS DE $1000 CHACUN.

Ces bons sont garantis par une hypothèque qui couvre les franchises et la propriété entière de la compagnie, y compris le matériel roulant, les branches, extensions, terres ou autre propriété maintenant possédée ou à quelque époque que ce soit acquise pour le service de ce chemin.

Ce prêt a été autorisé pour consolider les dettes existantes, avec une grande réduction des charges d'intérêt et sans augmentation de la [illegible]

La compagnie du chemin de fer Central de l'Illinois possède les deux tiers du capital-actions et contrôle cette ligne connue sous le nom de la ligne de Caire à la Nouvelle-Orléans. Un montant limité est offert en vente. Des renseignements plus étendus peuvent être obtenus à la BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, Lne.

29 juil—1m.

SPECTACLES BALS, etc.

NOUVELLES ATTRACTIONS.

THÉATRE DU GRAND OPÉRA

WEST END.

Réengagement des fameux Trapézistes et Pantomimistes,

LES FRÈRES VALDEZ.

Aussi les célèbres danseurs à Galoches et à Castagnettes.

[illegible] Chanteurs et Danseurs [illegible]

LES FRÈRES LEHMAN,

Tous les soirs jusqu'à nouvel ordre, commençant LUNDI SOIR, 15 août, à 8 heures.

Spectacle gratis.

14 août— G. E. EVANS, Surintendant.

FORT ESPAGNOL.

ILLUSIONS et CADEAUX

—PAR—

Le Professeur DAVIDSON, le magicien renommé du monde entier, dans la salle de Concert au Fort Espagnol, commençant Samedi soir, 20 août.

Le Professeur, à part une représentation de prestidigitation haut-ligne, distribuera chaque soir 100 cadeaux utiles et de valeur.

Prix d'entrée … 50 cents—5 enveloppes
Enfants … 25 cents—3

Lever du rideau à 7 h 30 P. M.

Grande matinée pour dames et enfants, Samedi, 27 août à midi. 18août—

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,

TOUS LES SOIRS,

Par l'Orchestre du FORT ESPAGNOL.

W. Boschert … Chef d'Orchestre
R. Gewert … Solo de Cornet
G. D'Aquin … Solo de Flûte
O. Jahn … Solo de Clarinette

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Bassin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.

50 billets d'excursion $3.50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train feront attention d'obtenir un billet, au moyen du billet du conducteur pour chaque billet payé.

Le dernier train part du Lac à 11 P. M.

10 juin—

INSTITUTIONS.

Externat des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix.

Les Sœurs Marianites de la Sainte Croix, établies depuis 1856 dans la paroisse de St. Vincent de Paul, 3e district, ont pris en 1869, à la requête du Rév. P. B. J. Foltier, la direction de l'école paroissiale de St Vincent. A cette époque, les Sœurs avaient, à leur domicile même, rue des Remparts, entre Congrès et Elmyre, un Externat qu'elles ont fermé lorsque l'Ecole paroissiale leur a été confiée. Leurs services s'étant plus nécessaires dans cette école, elles se proposent de rouvrir leur Externat de la rue des Remparts et d'y admettre des élèves à des conditions aussi modérées que celles faites aux élèves de l'Ecole de St. Vincent. En outre des branches enseignées à St. Vincent, il sera donné aux élèves, sans frais, des leçons de musique vocale et de travaux d'aiguille de toutes sortes, et les Sœurs, conformément à leurs règlements, recevront gratis les élèves qui ne pourraient pas payer leur rétribution d'entrée.

Mme Magloni, connue si favorablement de tout le monde pour son talent de premier ordre comme musicienne, donnera à cet Externat des leçons aux élèves qui auront besoin de ses services. L'ouverture de l'école aura lieu le 1er septembre.

10 juillet—Tous les Dim jusq 1er sept.

Collége du Mont Ste-Marie.

EMMITTSBURG, Md.

Session de 1881-82.

COMMENÇANT le premier lundi de Septembre 1881.—Après une crise financière qui a démontré la parfaite stabilité de cette célèbre maison d'éducation, elle entre maintenant dans la 73ème année de sa carrière académique avec une vigueur nouvelle et de brillantes espérances.

Des facilités sont offertes à ceux qui se destinent au négoce. Un COURS COMMERCIAL complet, consistant l'étude du latin et du grec, est institué dans l'année et permet d'élèves de collège le désiraient. Le cadre des études prescrites que tous doivent suivre, comprendra désormais trois années de Français ou d'Allemand, à l'option de l'élève.

CONDITIONS:

$150 la session de 5 mois, 1er département.
$125 " " 2me "

Il n'y aura, dorénavant aucun frais additionnel, sauf pour la musique, les soins du médecin et les langues modernes non comprises dans le cours régulier. Pour de plus amples informations, s'adresser au

Très Rév. WM BYRNE, D. D. Président.

N. B. Le professeur ERNEST LAGARDE sera à la Nouvelle-Orléans ce mois ci pour prendre soin des élèves du collège. Jusqu'à nouvel ordre s'adresser à M. HENRI TREMOULET, au coin des rues Peters et Conti, pour des prospectus, etc. 14 août—1 m.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR JEUNES FILLES,

DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,

275 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.

3 août—1m. MarJD.

UNIVERSITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Collége Agricole et Industriel,

BATON ROUGE, Lne.

COL. Wm. PRESTON JOHNSTON, PRÉSIDENT.

Session de neuf mois commençant le 5 octobre 1881.

Localité saine. Enseignement gratuit. Logement, pension, soins médicaux, etc., $16 par mois. Uniforme peu coûteux. Fort personnel de professeurs compétents. Ateliers du département industriel en opération. Discipline militaire. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au PROF. L. W. SEWELL, Bâton Rouge, Lne.

26 juil—1an

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est essentiellement l'objet de grands soins.

Le collège est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, en dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et polie; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton-Rouge, Lne. jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3 m. V&C.

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, le Vertige, les Convulsions, les Maux nerveux, [illegible] … Une boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. … Garanties données par V. FREDERICKSON, Pharmacien, en gros et en détail, 120 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres envoyés par la malle seront promptement exécutés.

3 avril—1an—Dim.Mar.Jeu

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne.,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT À—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE;

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	sont	$30,000
1 Lot de	10,000,	…	10,000
1 Lot de	5,000,	…	5,000
2 Lots de	2,500,	…	5,000
5 Lots de	1,000,	…	5,000
20 Lots de	500,	…	10,000
100 Lots de	100,	…	10,000
200 Lots de	50,	…	10,000
500 Lots de	20,	…	10,000
1,000 Lots de	10,	…	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les numéros restant du numéro ayant gagné le lot de $30,000, sont … 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les numéros restant du numéro ayant gagné le lot de $10,000, sont … 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les numéros restant du numéro ayant gagné le lot de $5,000, sont … 900

1,857 Lots se montant à … $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 30 rue CARONDELET

SEIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivière	9,386 05	
Sur risques maritimes	2,325 59	
		$83,551 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 96
Primes brutes reçues		$102,106 96
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et annullations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 19

Pertes, etc., payées pendant la même Période:

Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivière	3,622 36	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,063 10	
Escompte	13,964 35	
Bureau des Encanteurs	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	2,984 55	
		$65,349 66
Profits nets		$22,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
		$32,381 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,261 69
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	61,554 91
Propriétés foncières	22,254 31
Billets garantis par nantissements	7,795 66
Billets garantis par hypothèques	11,858 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,866 85
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de juillet 1881.
JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, jusqu'à dix pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs.—

E. PRAGST,	A. WALL,
M. POPOVICH,	F. AUFDEKOLK,
R. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	B. M. MILLER,
GEO. AHNE,	GEO. ELLIS,
P. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THOMARHLEN,	M. MANN,
P. E. BARRABIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530 92
Risques maritimes	26,455 71
Risques de rivières	26,518 80
Total des primes	$318,505 43
Moins primes non acquises	84,066 00
Primes nettes 31 mai 1881	$234,502 43

PERTES PAYÉES

Sur risques de feu	$54,282 80	
Sur risques maritimes	5,152 87	
Sur risques de rivières	6,961 58	
Taxes et dépenses, moins intérêt	35,233 97	
Réassurances et primes remboursées	16,943 41	108,574 03
Profits		$125,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$226,969 9
Bons de ville (542,650)	12,600 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,687 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,253 53
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	44,215 00
Billets à recevoir	56,906 55
Primes en voie de collection	35,225 28
Scrip de ville (86,279 20)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,200 00
Argent en caisse	73,871 72
	$687,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

F. BUDICHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le deuxième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Gaudon,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	B. W. Taylor.

12juil—

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin, Berger Prosper Jules, Bilbé Pierre, Brunet Antoine, Blanc Mlle Emilie et Charles, … [illegible] … Ledotte Léon, Lorenzo François, … Madame Laurent, … [illegible]

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

11mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Merchants Mutual Insurance Co. vs Joachim Viosca Junior.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2111—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Joachim Viosca jr., dans et à la succession de son père Joachim Viosca Sr. [Le dit intérêt étant une partie de la dite succession], No 161 du dossier de la Cour civile de District, et tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur de la succession de feu sa mère Carmelite Viosca et dans l'affaire de A. Fernand et als vs Gelpi et als, No 1 [illegible] de la dite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 aout—18, 25 … 1, 8, 15, 20.

Succession de [illegible] Green, femme [illegible] de James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3958.—En vertu d'un writ de fieri facias contre James Coyle et en faveur de Mary Coyle, femme de P. E. Rooney, Catherine Coyle, Ellen Coyle, John Coyle, Anne Coyle et Agnes Coyle, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 16 septembre 1881, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir: … [illegible]

Saisi dans l'affaire et-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

16 août—16, 23, 30—sept 6, 13, 16.

Chas. C. Murdock vs. Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3322.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: … [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

19 juillet—19, 26, août 2, 9, 16, 20.

Mme Winnifred Kenny vs. Christopher Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 2008.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: … [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4, 11, 18, 25, sept 1, 4.

Norman Michaels versus Henry Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2512.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: … [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5, 12, 19, 26, 30

John Chaffe, frère et fils, versus Wm T. Oliver, administrateur.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Richland, No 549.—En vertu d'un writ de fieri facias contre John Chaffe, Charles Chaffe et Wm H. Chaffe, in solido et en faveur de Wm T Oliver, administrateur de la succession de Susan J. Oliver, décédée, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 13 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: … [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 août—13, 20, 27—3, 10, 13 sept

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 13 août 1881.

OUVERTE LE DIMANCHE de 9 A M à MIDI.

LISTE DES MESSIEURS. … [illegible]

LISTE DES DAMES. … [illegible]

W. L. McMILLEN, Maître de Poste

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE DE CONSTABLE.

M. Gretzner vs. Casper Bugdahl.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1832—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skipper, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dupré, Gayoso et Bank, désigné par le lot No 4, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 31 décembre 1839, déposé en l'étude de O. H. Perry, anciennement notaire; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds et 6 lignes, et a été acquis par le défendeur de Henry Carré, conformément à un acte en date du 22 juin 1878 passé pardevant A. Hero, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

17 août—17, 22, 29—5, 12, 17 sept

A. J. Lewis vs Honoré Thése.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1144—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Delaronde, Tricou et Bienvenu, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan par A. D'Hémécourt, en date du 15 avril 1875; les dits lots mesurent chacun 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Tricou sur 104 pieds de profondeur, entre parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 30 juil—30, 9, 16, 21, 27 30 août

RÉUNION DE CRÉANCIERS.

Raphael Rosenthal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3966.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero jr, notaire, le 30 août 1881, à 10 A. M.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 août—10, 14, 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Adelaide Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2178—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. A. Boese, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 août—19, 23, 26

Succession de Henry Fox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2731—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. B. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17août—17, 21, 26

Succession de Francis Matthews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4019—Division B—Attendu que P. B. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Matthews, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 août—17, 21, 26

Succession de Thomas S. Barlow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,020—Division C—Attendu que P. B. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Thomas S. Barlow, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 août—17, 21, 26.

Succession de Manuel Gauvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2201—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Gauvin, veuve de O. Gelbinger, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 août—12, 16, 21.

Succession de John McHugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3991—Division—Attendu que John McCaffrey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 août—11, 16, 20.

Succession de François Lefond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3983—Division—Attendu que Bonaventure Berand a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu François Lefond, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 août—10, 14, 19

ANNUAL STATEMENT OF THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,796 10	
Marine premiums	104,610 44	
Inland premiums	47,872 64	
		$460,480 50
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,901 26	
Return premiums	16,309 36	
Reinsurances	29,801 41	
		$149,012 03
Net earned premiums		$311,467
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,076 55	
		$57,086 1r
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$64,526 07	
Marine losses	51,490 74	
Inland losses	17,917 21	
		$133,942 02
Rebate and commission	56,027 21	
Charitable donations	1,191 75	
State and city taxes and licenses	7,328 96	
Board of Underwriters, Babcock and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	36,380 03	
		$233,512 79
Gross profits		$135,041
Deduct—		
Dividend of July 1880	$35,000 00	
Dividend Dec., 1880	35,000 00	
Surplus	65,041 32	
		$135,041 32

The company has the following assets:

Cash in banks	$87,101 27
United States Bonds	180,000 00
Real Estate (lowest valuation)	80,000 00
Notes secured by first mortgage on city property	101,000 00
Notes secured by pledge of available securities	43,500 00
Notes, loan on call, secured by available securities	22,000 00
Bills receivable for premiums	16,587 28
New Orleans Water Works Bonds	24,500 00
New Orleans City Railroad bonds	26,375 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,605 26
Premiums in course of collection	72,620 20
Due by agents	2,212 23
	$715,496 00

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,641 32
Unclaimed Dividends	2,815 30
Dividends of December 31, 1880	35,000 00
Surplus	65,041 32
	$715,496 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIÈRE, [illegible] BELL, [illegible], E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO,	JULES TUYES

14 jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Confortable maison avec jardin, formant l'angle sud-ouest des rues Remparts et Columbus, près Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour cause de départ—

Le cottage résidence à un étage, avec mansarde, bien situé et vaste, formant le coin sud-ouest des rues Remparts et Columbus, dans le carré borné par les rues Remparts St. Claude, Columbus et Kerlerec. La propriété est à proximité du Couvent des Ursulines, coin des rues Esplanade et Remparts, et comprend trois terrains désignés par les Nos 1, 2 et 3. Le terrain No 1 mesure 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face rue des Remparts, 45 pieds 10 pouces de large à l'arrière, sur 132 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Columbus, et 123 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur du côté supérieur. Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 36 pieds 2 pouces et 6 lignes de face rue Columbus sur 90 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et 36 pieds 6 pouces à l'arrière.

La maison est très confortablement arrangée, est large, a des chambres bien aérées avec des ouvertures au sud et à l'est, de vastes dépendances; et le terrain de surplus est planté richement d'arbres d'ornementation, à de l'ombre, et une grande variété d'arbres fruitiers en rapport, tels que orangers, poiriers, ananas, pêchers, muscadins, raisins et fleurs fines.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13août—13, 14, 21.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'encoignure des rues Philippa, maintenant Dryades et Perdido.

Succession de Louis Raband.

No 3362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 août 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, à l'encoignure des rues Philippa maintenant Dryades et Perdido et dans l'îlet borné par les rues Philippa maintenant Dryades, Perdido, Baronne et Union. La dite portion de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, 71 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Philippa maintenant Dryades, 26 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Philippa ou Dryades, puis 34 pieds et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Perdido et 76 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la dite rue Perdido, bornée sur le côté vers la rue Baronne par la propriété anciennement appartenant à Marie Sébastienne appelée Lartigue alias Marie St-Requier Lartigue, sur le côté vers la rue Union par la propriété autrefois appartenant à William Moore.

Termes et conditions comptant et l'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, No 44 Passage de Bourse, aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 20 27—sept 3 10 17.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.

Cour du Circuit des Etats-Unis.

District Est de la Louisiane. No 8366.

Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

CONFORMÉMENT à un décret de la Cour, rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné, maître, procédera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour comptant, le vingt-septième jour d'août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St-Charles, Prytania, Jackson et Philippa, et composée de deux certains terrains désignés par les numéros vingt-un et vingt-deux sur un plan par C. O. Hedin, date du dix huit Novembre, 1847, et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un mesurant trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St-Charles, sur une profondeur de cent-vingt [120] pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St-Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds, … [illegible]

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, … [illegible]

Troisièmement—Un certain morceau ou une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, … [illegible]

Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite est d'abord vendue pour opérer le paiement de la somme de $6,000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement dû à la compagnie d'assurance du Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, … [illegible]

HENRY C. MILLER, Solliciteur. A. G. BROCE, Maître.

22 juil—22, 29, 5 12 20 27août

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Herrle.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Jefferson, Cambronne et Barthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Barthe et Jefferson.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent une maison à un étage et deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ernest Commagère, notaire.

27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et l'accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

29 fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

A vendre à l'amiable pour cause de changement d'affaires.

GROCERIES. Une GROCERIE située dans le Second District, faisant de bonnes affaires très bien située et parfaitement achalandée. Pour les conditions s'adresser à Jas. P. Guinault, encanteur encoignure Bienville et Passage de la Bourse. 16 août—6f

Actions de la compagnie du gaz à l'encan.

Succession de Irénée Léon Soulé.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 août 1881, il sera vendu, à midi et demi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, pour le compte de la dite succession—

30 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, d'après les certificats Nos 2133, 2917, 4232, 4253, 4258 et 4259.

Conditions—Comptant 17 août—

Magasin en briques à trois étages, No 13 rue Conti.

Succession de Irénée Léon Soulé.

No 3873—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, et absent en congé,—La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St-Louis, Decatur et Chartres, mesurant 29 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 80 pieds de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages avec vérandah double en fer et piliers en granit, connu comme le No 13 rue Conti.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, lesquels billets seront datés du jour de la vente et porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. La bâtisse sera maintenue assurée et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente contiendra la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles d'usage.

L'adjudicataire aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent sera payé comptant par l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

16 août—16, 20, 27, Sept. 3, 10 et 17.

Etables à vaches à l'encan, situées sur la coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabatié

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881 les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces, et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, plancher de deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, etc.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, … [illegible]

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7, borné par les rues Antoine, Bienville, Helena et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, … [illegible]

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, … Les acquéreurs seront tenus de payer comptant, au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10, 20, 27, 3, 10 sept

Succession de Reymond Delord.

No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres.

Résidence à un étage en briques, No 144 rue Dauphine.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 20 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, … [illegible]

Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine double en briques, et une autre bâtisse en briques construite sur la ligne du fond, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date et garantis par hypothèque et privilège du vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur le dépôt 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

17 juil—17, 23, 30—août 6, 13, 20.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON, EFFETS Mobiliers, Tapis, Miroirs, Stores, Nattes, Matelas, Stove et Ustensiles de cuisine, &c., &c.

Un grand Piano élégant et une belle pendule en bronze.

Succession de Dame Marguerite Madden et de William C. Madden, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 2170.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—JEUDI, 25 août 1881, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 146 rue Constance, coin Robin, en vertu d'un arrêt de l'Honorable H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, dossier No 2170, pour le compte de la succession de Dame Margaret Madden et de William C. Madden, tous deux décédés, à l'enchère publique, il sera vendu—

UN LOT DE MEUBLES DE MAISON ET d'effets mobiliers suivant l'acte d'inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite cour.

Conditions: Comptant sur livraison.

14 août—14, 17, 21, 23, 25.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849.—Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT … $400,000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN … Président.
S. B. NEWMAN … Vice-Président.
CHAS. B. RICE … Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
P. E. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
A. H. Steward,	Lucien Delery,
U. Marinoni,	Louis Pradon,
Chas. H. Dolsen,	Charles Newman,
E. P. Grigsby,	E. C. Coulon,
Wm A. Phelps,	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. E. Lyman.
E. H. Adams.	10 juil—1 an Vadl.

RESTAURANT de L'ALCAZAR

61 … RUE DE CHARTRES … 61

Société d'assistance mutuelle des Garçons Restaurateurs—Réunion extraordinaire, JEUDI 18 courant, à minuit précis. Tous les membres sont requis d'être ponctuels, plusieurs demandes d'admission devant être présentées.

Par ordre du président,

J. CHAPON, secrétaire. P. BOQUET. 17août—2t

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pour cause de départ.

Une résidence élégante pour famille, rue Roman, entre celles Esplanade et Kerlerec, No 262 rue Roman.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 20 août 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, très positivement, au plus offrant, pour cause de départ.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Esplanade, Kerlerec et Prieur, mesurant 31 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 134 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois élégante pour famille ayant de larges corridors sur les côtés, salon, chambre à manger, chambre à coucher et cabinet sur le rez-de-chaussée, chambre et cabinet dans les mansardes, une bâtisse à deux étages avec cinq chambres, dépendance, lieux d'aisance, cuve, plants de jardin, etc. La propriété est connue par le numéro municipal No 262 rue Roman, la propriété étant dans le voisinage de MM. Morgan, Rice, Gelpi, Philippi, Schwartz, Léon, Babin, Soniat et autres, près des marchés, chars, écoles, amusements qui la rendent d'une grande valeur.

Termes et conditions—Un tiers comptant ou plus, la balance à 1 et 2 ans en billets portant intérêt de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue 5 0/0 d'honoraire d'avocat, assurance et transfert de police et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera et paiera toutes les taxes dues et exigible en 1881, en sus de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—N'ayant aucune limite ceux qui cherchent une résidence agréable et dans un voisinage très recherché sont respectueusement invitées à la visiter avant la vente.

14 août—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Dufossé, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés et après décrite, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 ferme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levée. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan dressé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurent, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 10. Le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 97 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10, le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Magazine, Marengo et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le susdit plan, dans le bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur 120 pieds, et est façade sur la rue Marengo, terrain No 1, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds de face rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Amelia, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire et mesure 25 pieds de face sur rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Amelia de 115 pieds 5 pouces, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront en sus du montant de l'adjudication les taxes de 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire aux frais des acquéreurs.

31 juil—31—août 2, 6, 13, 20, 27—sept.3.

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 3701.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881 pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilège, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St. Pierre désigné par le numéro un et mesure 31 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 37 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le fond qui le divise du No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 4 pouces et 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, puis 16 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 4 pouces, … [illegible] … Numa Vignié et al., par acte devant exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage dans le corps de logis trois salons et galerie faisant face aux deux rues, Orléans et Royale, sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde; attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique de chapellerie et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

16 juil—16, 23, 30—août 6, 13, 20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,

Rue Roman, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye

No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond. Les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Colvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872. Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie de côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cuve, puits, etc.

2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, suivant un plan dressé par A. de Armas, en date du 27 … 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain, 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 55 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 février 1872.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté une bâtisse dans le fond, cuve, lieux d'aisance, &c. &c.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur

15 juil—15, 20—5, 9, 16, 20 août